



Les conservateurs de Stephen Harper prétendent travailler dans le meilleur intérêt des travailleurs canadiens, et de tous les Canadiens. Si leurs actions reflètent ce qu'ils considèrent être dans nos meilleurs intérêts, ils ont besoin de commencer à parler aux Canadiens, aux travailleurs et leurs syndicats, et les écouter.

Nous avons vu le gouvernement Harper travailler dans le «meilleur intérêt» des :

RETRAITÉS en :

- attaquant le plan de sécurité de la vieillesse,
- suggérant une refonte du *Régime des pensions du Canada*
- tentant de forcer les travailleurs à travailler plus longtemps
- faisant dérailler les régimes de retraite des employés du gouvernement et des autres travailleurs retraités.

CHÔMEURS en :

- affaiblissant le régime d'assurance-emploi,
- diminuant les avantages, rendant la qualification plus difficile,
- fermant des bureaux, réduisant les services aux chômeurs et
- retardant le paiement des réclamations.

FEMMES en :

- réduisant ou éliminant le financement aux groupes de défense des droits des femmes et
- paralysant la législation sur l'équité salariale.

Ce ne sont là que quelques-uns des groupes, pour lesquels le gouvernement conservateur prétend travailler «dans leur meilleur intérêt», et la liste des cibles des conservateurs se poursuit.

Chaque fois, les syndicats canadiens ont résisté aux côtés de ces groupes touchés et se sont prononcés contre les attaques mal conçues, ciblées et malveillantes du gouvernement.

Maintenant, le gouvernement Harper a choisi les syndicats et les travailleurs syndiqués pour ses dernières attaques, et il a obtenu le soutien de certains penseurs de droite et des sympathisants conservateurs des grandes entreprises, pour les aider dans leurs attaques.

Les salaires des PDG continuent d'augmenter de manière significative. La grande entreprise engrange des profits substantiels et voit ses charges fiscales diminuer, alors que les salaires des travailleurs augmentent à peine, ou pas du tout. En fait, de nombreux travailleurs canadiens ont subi des reculs salariaux, des baisses et des éliminations des avantages, des réductions ou l'élimination des prestations de retraite, des lock-out forcés, des licenciements collectifs, la diminution de la sécurité d'emploi et d'autres conséquences néfastes.



**IF YOU PREFER TO RECEIVE THIS PUBLICATION IN ENGLISH
PLEASE CONTACT YOUR LOCAL PRESIDENT**

Les Canadiens continuent de s'efforcer de travailler avec diligence pour assurer un niveau de vie raisonnable pour leurs familles, leurs propres résidences, des économies pour l'avenir et préparer la retraite. Maintenant, les entreprises et le gouvernement Harper se sont mis ensemble, pour lancer une campagne de peur chez les Canadiens, contre une crise économique imminente, et nous faire croire que nous avons la chance d'avoir encore un emploi. Les conservateurs de Stephen Harper lance cette campagne dans la fonction publique fédérale avec des augmentations salariales insignifiantes, après des années de gel des salaires, une négociation de concession, l'élimination des indemnités de départ, des licenciements collectifs et des attaques contre nos régimes de retraite.

Leur programme est clair.

Opposer les salariés du secteur privé contre les employés du secteur public. Faire apparaître ces derniers comme privilégiés et protégés aux frais du contribuable.

Opposer les employés non syndiqués contre des employés syndiqués.

Faire apparaître ces derniers comme trop payés, privilégiés, possédant des bénéfices excessifs et des régimes de retraite, dans certains cas, inutiles.

Opposer les travailleurs syndiqués contre leur propre syndicat.

Faire apparaître les syndicats comme déraisonnables, cupides et corrompus.



Le gouvernement est parfaitement conscient que les syndicats surveillent étroitement ses activités et appellent à l'équité, la transparence et à rendre des comptes en traitant avec les Canadiens et les travailleurs canadiens. Les syndicats sont la plus solide ligne de défense dans la défense des droits des Canadiens ; ils ont mobilisé les membres, ont lancé des défis juridiques, financé des campagnes et instruit les travailleurs et tous les Canadiens pour faire respecter et protéger ces droits.

En réponse, le projet de loi **C-377**, parrainé par le député conservateur Russ Hiebert, est actuellement débattu au Sénat. Contesté par les partis d'opposition, presque tous les députés conservateurs ont appuyé ce projet de loi émanant d'un député.

Promu comme un moyen d'améliorer la transparence (pas la leur, bien sûr), le projet de loi vise à remettre en cause l'implication des syndicats dans les activités politiques et de détourner leurs ressources de ce domaine, en leur imposant une lourde et coûteuse charge administrative. Le projet de loi **C-377** exigerait que chaque syndicat et monde de travail (régime de retraite, fonds de formation ainsi que des fonds de santé et de bien-être) déposent une déclaration publique de renseignements auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) sur l'ensemble des dépenses de plus de 5000 \$. Il exige également que les organisations syndicales détaillent leurs versements aux dirigeants, aux administrateurs et aux fiduciaires et le pourcentage de temps que ces personnes consacrent à des activités politiques et au lobbying.

Les conservateurs n'obligent pas les autres associations professionnelles, qui perçoivent des frais ou des cotisations auprès de leurs membres, comme la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'Institut CD Howe, l'Association médicale canadienne, l'Ordre professionnel des juristes, ou tout autre groupe semblable, à suivre les termes du projet de loi **C-377**.

Cette législation restrictive, coûteuse et inutile vise uniquement les syndicats.

En grande partie, les informations concernant les finances du syndicat sont déjà disponibles pour les membres du syndicat.

Le projet de loi, dans sa forme actuelle, permettrait aux employeurs et aux groupes antisyndicaux (aux frais du contribuable et du syndicat) d'obtenir des informations détaillées sur les dépenses d'un syndicat. Cela pourrait les aider à comprendre la solidité financière d'un syndicat et leur fournir des informations pour menacer les droits de négociation collective et la syndicalisation.

À l'aide d'un autre projet de loi d'initiative parlementaire, le gouvernement a l'intention d'attaquer la formule Rand, une décision du tribunal qui date de 1946.

La décision du juge Rand a servi à équilibrer les droits des travailleurs à être libre de choisir de devenir ou non membres d'un syndicat, avec **le principe selon lequel que ceux qui bénéficient des avantages négociés par le syndicat, devraient contribuer aux coûts associés à l'obtention de ces avantages.**

Cette décision a été largement acceptée par les employeurs, les syndicats et les gouvernements depuis sa création. S'il est adopté, ce projet de loi va sérieusement compromettre la perception des cotisations par les syndicats et entravera leurs luttes pour leurs membres. Il provoquera des dissensions entre les employés, des conflits de travail et une diminution de la productivité au travail.

Le gouvernement Harper vante cela comme étant une *législation du droit de travailler*, désignant une phrase qui est préconisée par quelques-uns aux États-Unis. En fait, elle est correctement étiquetée par les opposants à cette loi comme «*le droit de travailler pour moins cher*». En érodant les droits syndicaux, elle ouvre la voie aux gouvernements et aux corporations à payer des salaires plus bas, offrir des avantages moindres, affaiblir les protections de la santé et de la sécurité, entre autres choses, et gruger les droits des travailleurs.



Les employés et leurs syndicats sont à un stade critique de ces projets d'attentats malveillants du gouvernement Harper. Nous sommes à un moment où chacune et chacun d'entre nous devons se défendre nous-mêmes et les autres. Nous devons nous assurer que nos droits sont protégés, que nous sommes traités de façon juste et nous devons protéger l'héritage que nous allons laisser aux futurs travailleurs.

Les droits obtenus et les conventions collectives dont nous jouissons maintenant ne nous ont pas été gratuitement donnés par nos employeurs et les gouvernements de l'époque. Les membres des syndicats et les syndicats avant nous se sont battus pour tous les droits, titres et avantages que nous avons obtenus.

Les entreprises et les gouvernements, en particulier l'actuel gouvernement Harper, ont travaillé dur pour mettre sur le dos des membres des syndicats et des syndicats toutes les misères du jour. L'écart entre les riches et les pauvres n'a cessé de croître. Les taux d'imposition des sociétés ont diminué, soi-disant pour aider l'économie, mais le taux de chômage et de la pauvreté continuent de croître. Les bénéfices des entreprises ne cessent de croître, ainsi que fait – malheureusement – l'endettement des consommateurs. Le chemin de l'actuel gouvernement est de privatiser et de sous-traiter à des entreprises privées sans égard à l'augmentation des coûts pour les contribuables. Le "service", élément essentiel de la fonction publique fédérale, semble avoir été abandonné par le gouvernement actuel et **NOUS SOMMES TOUS TOUCHÉS.**

Nous avons besoin de votre appui, en vous levant et en travaillant ensemble, en aidant votre syndicat local, et en parlant à votre famille, amis et voisins. Nous avons besoin de vous pour porter le message que le travail que vous faites est important. Nous devons rappeler à tous, que le gouvernement a été élu pour servir le peuple. Il n'a jamais été destiné à être la voix des riches et des corporations.

Nous avons besoin de votre implication, quand votre syndicat vous demande de prendre action. Nous avons besoin que vous vous adressiez à votre député, pour lui dire que l'actuel gouvernement Harper n'agit pas au meilleur de vos intérêts et que, vous ne pouvez plus rester les bras croisés, pendant que vos droits sont érodés et éliminés.

Le Syndicat des employé-e-s de l'Impôt, en coopération avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada, et simultanément avec d'autres syndicats au Canada, travailleront sans relâche et avec diligence pour protéger et préserver vos droits, mais nous avons besoin de votre aide.

**Parlez à l'un des membres de votre exécutif local
sur la façon dont vous pouvez aider.**

Robert Campbell
Président National

ACCÈS NON AUTORISÉS

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS DES CONTRIBUABLES ET DES BIENS DE L'ARC

Le SEI a, depuis plus de 10 ans maintenant, rappelé à ses membres la gravité des accès non autorisés et l'importance de la protection des renseignements des contribuables et des biens de l'ARC. Néanmoins, les incidents et les mesures disciplinaires engagées à l'encontre de nos membres pour ces violations ont augmenté. De plus, l'ARC a renouvelé le focus sur l'intégrité, et a renforcé ses mesures de contrôle de sécurité pour protéger les contribuables et les informations confidentielles de l'Agence. L'ARC a aussi, tout récemment, révisé sa grille de discipline pour refléter l'accroissement du niveau de discipline pour ces infractions, et a apparemment augmenté les examens plus approfondis de ses employés.

Le *Code de déontologie de l'ARC* énonce clairement ce qui constitue un accès non autorisé, et ce qu'elle attend de ses employés, pour protéger les renseignements confidentiels et les biens de l'ARC. Dans la société actuelle, il y a une forte utilisation des médias sociaux comme un outil de communication et de réseautage. Les employés de l'ARC doivent être particulièrement vigilants, de ce qu'ils affichent et diffusent sur ces réseaux, à la lumière du *Code de déontologie de l'ARC*. L'ARC et le SEI ont mis l'accent ces dernières années sur l'éducation des membres sur la gravité de ces questions, et la mesure dans laquelle les mesures disciplinaires - en cas de violation - peuvent s'étendre. Même les infractions commises par inadvertance, ou apparemment innocentes, comportent un risque disciplinaire.

Les violations de cette nature, peuvent entraîner des mesures disciplinaires allant de la réprimande verbale à un licenciement. Nous assistons, de plus en plus, à des cas de mesures disciplinaires imposées à nos membres pour de telles violations, surtout avec l'actuelle attention renouvelée de l'Agence sur la protection des informations confidentielles et des biens de l'ARC, et les changements simultanés sur la grille disciplinaire de l'ARC.

Les infractions au code d'éthique de l'ARC pourraient vous coûter votre travail. Nous vous suggérons fortement de revoir les politiques de l'employeur pour l'ensemble de ces questions, et si vous avez besoin de précisions ou avez des questions, de parler avec votre gestionnaire et/ou votre représentant syndical local.

ACCÈS NON AUTORISÉS

Si l'accès que vous vous apprêtez à faire au travail ne concerne pas les fonctions de votre travail: Vous pouvez penser que vous fournissez un service au public, mais ça pourrait vous coûter votre emploi. Nous continuons d'avoir des membres recevant des mesures disciplinaires pour les accès non autorisés, allant jusqu'au licenciement.

Où cela se poursuit.

NE LE FAITES SIMPLEMENT PAS

Posez-vous une question avant d'accéder à n'importe quel compte: Est-ce que cet accès est relié aux fonctions de mon travail?

**PROTÉGER LES CONTRIBUABLES ET SAUVEGARDER LES INFORMATIONS DE L'ARC
SONT UNE PRIORITÉ**

FAITES LES

Si vous n'êtes pas absolument sûr de ce que vous avez à faire ...

DEMANDEZ LE

SUR FACEBOOK TWITTER ET CES MÉDIAS

Même par inadvertance ou apparemment innocemment, cela pourrait vous attirer des problèmes.

FAITES ATTENTION À CE QUE VOUS PUBLIEZ

CHANGEMENT D'ADRESSE

Tous les changements d'adresse devraient être faits par courriel à Sylvie Bastien (basties@ute-sei.org) ou via notre site Web. Si vous n'avez pas accès à un courriel, svp transmettez-le

(accompagné de votre numéro de l'AFPC) à un représentant local ou expédiez-le directement au bureau national :

233 rue Gilmour, Suite 800, Ottawa ON, K2P 0P2.

Réplique : **Le « droit au travail » = Le droit de travailler pour moins d'argent**

(Cet article a été publié dans le [National Post](#) – traduction de l'AFPC)

Robyn Benson; Présidente nationale de l'AFPC

Aux États-Unis, le « droit au travail » s'est traduit par une baisse de salaire annuelle de 1 540 \$US

Le député conservateur Pierre Poilievre a raison sur un point : le juge Ivan Rand a bel et bien statué que les employés « doivent assumer la contrepartie des avantages dont ils bénéficient » (*voir l'article « Unions ignore the Rand formula », publié le 6 février dans le Financial Post*).

La formule Rand prescrit que toute personne qui bénéficie d'une convention collective et de la représentation d'un syndicat est tenue de verser des cotisations syndicales. C'est tout à fait sensé, car pourquoi seul un petit nombre de personnes paieraient pour des avantages qui profitent à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs?

En revanche, là où M. Poilievre parle à tort et à travers, c'est quand il suggère que les travailleurs auraient avantage à voir disparaître la formule Rand, comme le veulent les conservateurs. Selon la loi, l'*Alliance de la Fonction publique du Canada* (AFPC) est tenue de représenter tout employé protégé par l'une de nos conventions collectives. Voilà pourquoi nos membres paient des cotisations. Éliminer la retenue obligatoire des cotisations nous empêcherait de représenter efficacement nos membres et de sauvegarder leurs conventions collectives. À coup sûr, c'est là le véritable objectif de M. Poilievre. Il est clair que son initiative n'a d'autre but que d'imposer une idée purement américaine : affaiblir les syndicats et miner les droits des travailleurs.

Chez nos voisins du Sud, dans les États où les cotisations obligatoires ont été abolies, tant les syndiqués que les non-syndiqués ont connu une baisse de salaire annuelle de 1 540 \$ américains par rapport aux États où elles ont été maintenues.

C'est ça que souhaite M. Poilievre pour ses électeurs de Nepean-Carleton?

Le député conservateur avance que le juge Rand n'avait jamais songé au type d'actions politiques que mènent les syndicats aujourd'hui. Il n'avait sans doute jamais songé non plus aux téléphones cellulaires, ce qui ne signifie pas que les syndicats doivent s'en passer aujourd'hui. La situation au Canada est clairement plus complexe qu'à l'époque. Les salaires et les conditions de travail sont des enjeux politiques influencés par les tribunaux, les commissions des droits de la personne et le Parlement.

Un syndicat qui ne peut agir au nom de ses membres auprès de telles instances n'aura que peu de poids à la table de négociation.

Qu'on en prenne pour exemple le jugement rendu la semaine dernière en faveur des familles canadiennes. L'AFPC a su tenir tête au gouvernement et l'obliger, comme employeur, à adopter des mesures d'adaptation envers une travailleuse qui avait besoin d'un horaire fixe pour pouvoir remplir ses obligations parentales.

C'est aussi grâce au recours à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* que l'AFPC a su obtenir l'équité salariale, assortie d'intérêts, pour plus de 200 000 fonctionnaires et ex-fonctionnaires fédéraux, des Territoires du Nord-Ouest et de Postes Canada.

Notre « campagne du livre noir » a su faire respecter les dispositions de la loi qui protègent la santé et la sécurité des fonctionnaires fédéraux. Imaginez un peu devoir vous rendre chaque matin sur un lieu de travail où votre droit à la santé et à la sécurité ne serait pas reconnu.

Et ce ne sont là que quelques exemples d'actions politiques menées par les syndicats.

Or, sans financement, aucune de ces actions n'aurait pu être menée. Les syndicats ne pourraient plus défendre les droits de leurs membres, non seulement à la table de négociation, mais aussi devant les tribunaux, les commissions des droits de la personne et le Parlement.

C'est ça que souhaite M. Poilievre pour ses électeurs, dont 5 400 sont membres de l'AFPC?

On pourrait aussi abolir leurs impôts, tant qu'à y être, ou du moins en déduire un montant équivalent à ce qu'ont coûté les efforts du député de Nepean-Carleton pour s'acharner contre la formule Rand.



CONFIDENTIALITÉ DES DOSSIERS MÉDICAUX

Selon le paragraphe 92(7) de la *Loi constitutionnelle de 1867*, 30 et 31 Victoria, ch. 3 (R.-U.), la législature de chaque province est responsable de la santé de ses résidents. Chaque législature a donc promulgué des lois pour protéger les dossiers médicaux des patients.

En Ontario, la *Loi* s'appelle la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*. Cette *Loi* précise quels dossiers médicaux doivent être protégés et comment.

Récemment, et pour diverses raisons, selon nos renseignements, l'ARC a pris contact avec des bureaux de médecin pour leur demander de valider si un employé avait pris rendez-vous et l'avait respectés. Ce contact a été pris à l'insu et sans le consentement de l'employé-e.

Par conséquent, le SEI a obtenu un avis du *Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario* au sujet de la prise d'un rendez-vous chez le médecin par un-e employé-e et de la protection que lui donne la *Loi*.

Le 1^{er} février 2013, le SEI a reçu une réponse du *Bureau du commissaire*, dont voici un extrait :

« Il semblerait que l'information au sujet de ce rendez-vous serait considérée comme un renseignement personnel sur la santé... Par conséquent, il n'est pas permis de communiquer ce renseignement à une autre personne sans le consentement du patient, sauf à un autre dépositaire et pour fins de soins de santé, ou pour faciliter l'administration de soins de santé... »

Par conséquent, si l'employé-e prend rendez-vous avec son médecin, le rendez-vous lui-même est protégé en vertu de la *Loi*, si bien qu'aucun renseignement au sujet de ce rendez-vous ne peut être dévoilé à un tiers sans le consentement écrit de l'employé-e.

Pour cette raison, l'ARC et ses employé-e-s doivent être au courant de la protection accordée à la prise d'un rendez-vous chez le médecin.

L'ARC ne doit pas communiquer avec les bureaux de médecin sans le consentement écrit de l'employé-e.

Le SEI est d'avis que tout renseignement obtenu en violation de la *Loi* doit être exclu de toute enquête envisagée, déjà menée ou à mener ou de toute mesure envisagée, déjà prise ou à prendre.

En cas de doute sur les mesures prises par l'employeur, communiquez avec votre représentante ou représentant local au : <http://www.ute-sei.org/Francais/structure/organigramme.cfm>

Erik P. Gagné
Agent des relations de travail



NÉGOCIATIONS

Les membres de votre équipe de négociation, tiennent à remercier tous les membres qui **portent ou affichent**, les portes cartes avec les messages appropriés.

Les membres de votre équipe apprécient votre support, démontré le 14 février - jour de la St-Valentin - et le reçoivent comme une preuve d'appréciation.

Les équipes de négociations de l'AFPC/SEI et de l'ARC continuent de négocier.

Nous nous sommes rencontrés, tel que prévu, dans les semaines du 28 janvier et du 25 février 2013. Nous nous rencontrerons à nouveau dans les semaines du 15 avril, 27 mai et 17 juin 2013.

Cependant, la perception de ce processus de négociation est **qu'il est en tout point semblable au processus de négociation que nous avons avec le Conseil du Trésor avant la création de l'Agence.**

Les délais d'attentes pour les réponses à nos demandes de revendications sont longs, les possibilités de progressions sont ardues et on nous demande des concessions. Les réponses de l'employeur sont répétitives et négatives, car on nous dit souvent qu'il n'y a pas de mandat ou de budgets pour nos demandes.

Nous sommes convaincus que le mandat de notre processus de négociation actuel, est sous la tutelle des Conservateurs et, que tout doit être approuvé - au compte goutte - par le *Conseil du Trésor*.

Comment peut-on nous demander encore des concessions, alors que ce même gouvernement Conservateur a :

- amputé une entente dûment conclu de 1% avec le projet de loi **C-10**,
- mis en force le projet de loi **C-45**, pour que l'ARC soit obligée de référer et faire approuver toute entente à la table de négociation,
- fait adopté le projet de loi **C-377**, afin de contraindre uniquement les syndicats à dépenser plus d'argent pour des prétendues questions de transparence,
- coupé plusieurs emplois, tout en fermant divers comptoirs et enlevant des services aux contribuables qui affectent notre travail,
- rendu quasi inaccessible l'assurance emploi,
- augmenté notre participation aux cotisations au fonds de pension, sans y apporter des améliorations, ce qui ampute notre salaire sans augmenter nos bénéfices, et pour finir il s'apprête à s'attaquer à la formule Rand.

Ce sont clairement des mesures ciblées contre les travailleurs, les fonctionnaires fédéraux et leurs syndicats.

Ces mesures ne font qu'appauvrir la classe moyenne et par ricochet les plus démunis, car lorsque ton pouvoir d'achat diminue tu réévalues tes priorités.

D'ailleurs le réseau de télévision TVA rapportait que la campagne de charité Centraide de l'Outaouais n'a pas atteint son objectif, et il attribue en partie ce manque à gagner aux coupures dans la fonction fédérale à Ottawa. Ces mesures d'austérités affectent sérieusement les travailleurs et leurs familles.

Comment pouvons-nous contrer cet abus de pouvoir inexplicable des Conservateurs, survivre économiquement et tenter de garder nos emplois ?.

Il n'y a pas de secret. Votre équipe de négociation continuera de revendiquer des nouveaux articles de la convention collective qui donneront la sécurité d'emploi, et tentera de négocier d'autres améliorations qui sauront répondre aux attentes de la majorité des membres.

Le temps est venu de démontrer régulièrement notre solidarité.

Vous devrez être au rendez-vous de cette solidarité, afin de supporter vos revendications et votre équipe de négociation, à la table de négociation. N'oubliez pas que la loi du nombre est importante et non seulement le genre d'action que nous vous demandons de faire.

Dans l'article précédent je vous ai dit que j'étais de nature optimiste, et je le demeure, mais je suis aussi réaliste. Sans vous je ne suis qu'une parole dans le désert, et votre équipe de négociation des chasseurs de moulins à vents.

Tous ensemble, nous pouvons réaliser des grandes choses.

Ma convention, mon emploi, nos familles.

Vos sections locales vous ont remis des porte-cartes, avec les messages :



Nous vous demandons de
les porter ou les afficher
EN PERMANENCE

En appui à votre équipe de négociation.

Denis Lalancette; 2^e Vice-Président National

Vous voulez être au fait des derniers renseignements sur les négociations ?
INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE LISTE DE COURRIELS POUR LES NÉGOCIATIONS
www.ute-sei.org/Francais/souscription